

45 PROCESSION

Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 48 Boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS
848 268 918 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 30 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juillet,
Au siège social,

Monsieur Alexandre ROBERT, agissant en qualité de gérant de la société 45 PROCESSION, société en nom collectif au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 48 Boulevard de la Tour Maubourg, 75007 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 268 918 RCS PARIS,

Fait les déclarations et constatations suivantes :

- suivant acte sous signature privée en date du 30 juillet 2026, la société OCTO a cédé à la société HOLDING CHAMPAGNE ARDENNE cinq (5) parts sociales de 10 euros chacune lui appartenant dans la Société,

- les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de cette cession, l'article 8 des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social,

- en conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

« Article 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.

Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- La société ARC-EIFFEL INVESTISSEMENT,

A concurrence d'une (1) part, ci1 part
Numérotée 1

- La société GACO,

A concurrence d'une (1) part, ci.....1 part
Numérotée 2

- La société HOLDING CHAMPAGNE ARDENNE,

A concurrence de quatre-vingt-dix-huit (98) part, ci.....98 parts

Numérotées de 3 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales ».

Le reste de l'article demeure sans changement. »

- un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 30 juillet 2026, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date du 30 juillet 2026.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La gérance
Alexandre ROBERT